

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les députés désormais dans le vif du sujet

APRÈS la phase des auditions des membres du gouvernement, la Commission des Finances de l'Assemblée nationale est maintenant passée à l'examen dans le fond du projet de loi finances 2020. Une étape qui précède celle de l'adoption dudit texte en Commission, avant celle du vote en séance plénière.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Les députés membres de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique présidée par Rufin Pacôme Ondzounga, ont bouclé, en début de semaine, la série des auditions des membres du gouvernement, sur le projet de loi de finances 2020. Désormais, ils sont rentrés dans la phase de l'examen au fond dudit texte.

C'est au cours de celle-ci que les députés vont réellement apprécier les choix opérés par le gouvernement lors de l'élaboration de ce projet de loi. Cela suite aux conférences budgétaires au cours desquelles les administrations sont venues, entre autres, exprimer leurs besoins respectifs. Le document soumis à l'examen des élus de l'Assemblée nationale avait préalablement été adopté en Conseil des ministres, après les arbitrages en Conseil interministériel.

Au cours de la présente phase, les députés ont la possibilité d'apporter "leur touche" au texte examiné. C'est l'occasion à eux offerte pour procéder éventuellement à des "affectations" et autres "transferts", sur la base des arguments objectifs et pragmatiques et en fonction de certaines réalités dont, peut-être, le gouvernement n'aurait pas été au courant, ou qu'il aurait jugées comme n'étant pas prioritaires... Surtout que, lors de la présentation du texte par le ministre de l'Economie, des Finances et des Solidaires nationales, Roger Owono Mba, le 4 novembre dernier, les députés s'étaient montrés plutôt alertes. Faustin Boukoubi, le président de l'Assemblée nationale, et les siens, avaient exprimé plusieurs préoccupations. Ils avaient, entre autres, relevé la né-

cessité d'apurer de façon effective la dette intérieure, de manière à permettre aux entreprises locales d'avoir des marges de manœuvre suffisantes en matière d'investissement et d'embauche. Dans le même esprit, ils avaient interpellé le gouvernement sur le fait de doter le Fonds d'investissement départemental (Fid) de crédits conséquents. D'autant que, selon eux, celui-ci est la traduction de la volonté du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, de doter les quarante-huit (48) départements du Gabon des ressources nécessaires capables de leur permettre d'être des pôles de prospérité et de développement. De même, les députés s'étaient demandés si, dans un souci d'économie et de rationalisation budgétaire, il n'était pas pertinent de revoir à la baisse le nombre de nos représentations diplomatiques, à défaut de les concentrer. En outre, les élus de la première Chambre du Parlement avait déploré le non-aboutissement de plusieurs projets, en dépit de l'existence des lignes budgétaires. Plus grave, estiment-ils, ces mêmes projets reviennent souvent dans les projets de loi de finances suivants... Soulignons pour notre part, que le projet de loi de finances 2020 intervient au moment où les besoins sociaux sont forts et de plus en plus nombreux. Il faut, par ailleurs, rappeler que selon l'article 48 de la Constitution, "si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans un délai de quarante-cinq (45) jours après le dépôt du projet, le gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de vingt (20) jours (...)".



Photo: SYLVAIN MAGHANGA

Désormais les députés sont passés à l'examen du texte en Commission.

Conflit homme-faune : L'avis du CESE

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), René Ndemezo'Obiang, a remis, hier, les avis formulés de son institution au Premier ministre Julien Nkoghe Bekale. Cet acte intervient après les travaux de la première session ordinaire du CESE axés sur le conflit homme-faune. Lesdits avis, semble-t-il, répondent non seulement à la politique du président de la République en matière de protection de l'environnement et du mieux-être des populations mais, participent également à la nécessité d'apporter des solutions efficaces à ce conflit qui prend de l'ampleur en zone rurale. Sur la question du conflit homme-faune, le CESE en a analysé les causes et manifestations. Ce, avant de formuler des recommandations qui sont, entre autres : la mise en place des mécanismes de protection des cultures, et une meilleure prise en charge des populations impactées. Le CESE préconise la prise en compte de cette problé-



Photo: DR

L'avis du CESE sur le conflit homme-faune, remis à Julien Nkoghe Bekale.

matique à travers la réécriture de certains articles contenus dans le Code forestier actuellement en révision à l'Assemblée nationale (article 16, 172...). En outre, le Conseil économique, social et environnemental exhorte le gouvernement à aller plus loin dans la loi relative à la répartition des terres. L'instauration d'une ligne budgétaire pour pallier ce problème, le renforcement des mécanismes d'assurance dans le système forestier, etc. Après avoir salué le travail mené

par le CESE, le Premier ministre a fait savoir que son équipe examinera les recommandations transmises afin d'en tirer plus de bénéfices au profit des populations et de la préservation de l'environnement. Rappelons que lors des travaux de la première session ordinaire du CESE, les conseillers-membres avaient procédé à un état des lieux de la situation. De leur constat, il ressortait que les écosystèmes forestiers sont perturbés par endroits.